

REGLEMENT PARTICULIER

14^{ème} RALLYE DE DIEPPE VHC

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des rallyes (Edition 2017), les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France 2017 des rallyes VHC

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n°125 en date du 7 février 2017 (45^{ème} Rallye de Dieppe - Normandie)

Le 14^{ème} Rallye de Dieppe Historique pour VHC (Véhicules Historiques de Compétition) - doublure du Rallye de Dieppe - Normandie - reprend l'ensemble du Règlement Particulier du 45^{ème} Rallye de Dieppe - Normandie à l'exception des points suivants:

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent du 12 au 14 Mai 2017, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville de Dieppe, un rallye dénommé :

14^{ème} Rallye VHC DE DIEPPE

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier du 45^{ème} Rallye de Dieppe - Normandie.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 14^{ème} Rallye Historique de Dieppe doit adresser au secrétariat du rallye :

**Dieppe-Rallye
121 Rue de Bonne Nouvelle
76370 NEUVILLE-LES-DIEPPE**

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et les documents cités ci-dessous avant le mardi 2 mai 2017 (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- **Copie des licences pilote et copilote**
- **Copie des permis du pilote et du copilote**
- **Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage**
- **Copie de la première page du PTH ou du trois volet Classic**
- **Autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage**
- **Le montant des droits d'engagement**

Les concurrents pourront fournir les copies des documents lors des vérifications administratives.

Aucune photocopie de ces documents ne sera faite par l'organisation lors des vérifications administratives.

3.1.10p Le nombre des engagés VHC est fixé à 20 voitures maximum.

Le rallye VHC partira devant le rallye moderne.

3.1.11p Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

*** Avec publicité facultative de l'organisateur : 350 €**

*** Sans publicité facultative de l'organisateur : 700 €**

Les concurrents VHC ne peuvent prétendre à la prime de départ prévue pour les concurrents du 45^{ème} Rallye de Dieppe - Normandie.

Une prime de départ spécifique au Rallye Historique est prévue, à savoir 20,00 € au dessus de 10 partants.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Sont autorisées toutes les voitures à définition routière de l'annexe K en vigueur pour les périodes de E à J2 et possédant un PTH ou un PTN. Les voitures seront réparties en Groupe : Groupe 1 Tourisme , G2 TC ,G3 GT , G4 GTS , G5 GTP, Groupe N VHC J1, Groupe A VHC J1, Groupe B VHC J1 et Groupe N VHC J2, groupe A VHC J2, Groupe B VHC J2.

Les voitures « classic » sont autorisée. Un classement spécifique sera publié.

Les véhicules à direction assistée seront autorisés.

Voir règlement particulier du 45^{ème} Rallye de Dieppe - Normandie.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Un briefing écrit sera distribué avant le départ du rallye.

Le 14^{ème} Rallye Historique de Dieppe représente un parcours de 266.05 km.

Il comporte 1 étape divisée en 3 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 123.10 km.

Les épreuves spéciales :

- ES 1 / 5 / 9 : Gonnevill-sur-scie 3x11,45 = 34.35 km
- ES 2 / 6 / 10 : Les Jacquemarts 3x14.60 = 43.80 km
- ES 3 / 7 / 11 : Longueville-sur-Scie 3x5.25 = 12.45 km
- ES 4 / 8 : Carrefour Contact la vienne 2x14.60 = 29.20 km

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Voir règlement particulier du 45^{ème} Rallye de Dieppe - Normandie.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC

Classement indice de performance

Groupe "classic de compétition " avec classement distinct

ARTICLE 10P. PRIX

Chacun des équipages classés recevra une coupe.